

Énergies renouvelables en concertation

Le conseil municipal de Monteaux s'est réuni mercredi 27 mars, sous la présidence de Philippe Dambrine, maire, et a voté les décisions suivantes.

ZAE nR (1). La concertation des habitants dans le cadre de cette étude d'implantation des ZAE nR sera réalisée en mairie du 9 au 26 avril. Tous les habitants sont invités à venir prendre connaissance du dossier et communiquer leurs observations et suggestions sur les registres mis à disposition.

Comptes de gestion et comptes administratifs 2023. Le conseil municipal a approuvé l'ensemble des comptes de gestion et comptes administratifs suivants : budget annexe alimentation générale multiservices, budget primitif. Selon l'avis du conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP : « À ce jour, les finances de la commune sont saines et équilibrées avec une réserve correcte. » Les affectations du résultat de fonctionnement de ces mêmes budgets ont aussi été approuvées.

Taux d'imposition 2024. Les taux municipaux d'imposition directe au titre de l'année 2024 ne seront pas augmentés. Leur montant sera ainsi : taxe fonciè-

re sur les propriétés bâties : 49,4% ; taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55% ; taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 16,61%.

Subventions communales. Un montant total de 1.409 € réparti sur une vingtaine d'associations sera alloué en 2024 pour les associations de la commune et celles des communes voisines qui participent activement à l'animation de Monteaux.

Budget primitif 2024. Le conseil municipal a approuvé l'ensemble des budgets primitifs suivants : budget annexe alimentation générale multiservice, budget principal.

Secrétaire générale. Corinne Mathiere, secrétaire générale de la mairie depuis 2004 sera en retraite le 1^{er} août 2024. Un recrutement a été réalisé pour la remplacer. Le poste sera ainsi pourvu dès début juin.

École Monteaux. La fermeture d'une classe a été confirmée pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Travaux de sécurisation de la rue du colonel Roi-Tanguy. Les travaux préalables de mise à

niveau des raccordements eau de ville sont en cours. L'entreprise TPPL débutera ensuite les travaux de voirie à partir du 22 avril pour une durée de 3 mois environ.

Don de deux pressoirs. À la suite du don de deux pressoirs anciens par des héritiers d'une habitante de la commune, ces matériels seront nettoyés et remis en peinture par l'équipe technique pour être positionnés ensuite route de Cangey et sur la place principale.

Cor. NR : P. H.

(1) Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc. Afin d'accélérer leur déploiement, la loi du 10 mars 2023, dite loi « Aper », fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif. Ainsi, les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération », (ZAE nR), favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.